

Séance du 18 Septembre 2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno CORON, Maire.

Date de convocation : 09/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Étaient présents : MM CORON Bruno, DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes GERMAIN Honorine, LEHAIRE Solange.

Était excusée : Mme MARIE Dorothee (procuration M. CORON).

Mme GERMAIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2025 : M. CORON demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Rapport annuel de performance 2024 de Saint-Lô Agglo

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit lui présenter le rapport annuel de performance 2024 de Saint-Lô Agglo. Ce document étant très volumineux, M. le Maire propose de se focaliser sur 2 thématiques étant donné que chaque conseiller a reçu le document entier par mail.

L'agglo représente 61 communes et 79 285 habitants. Elle compte 97 élus et 330 agents.

Commission enfance – jeunesse : Le nombre d'assistants maternels diminue au profit du développement de structures collectives privées qui proposent de nouvelles places d'accueil. Il existe 6 crèches publiques et 12 crèches privées, 531 assistants maternels agréés (486 en activité pour 1 880 places d'accueil).

Commission Développement Durable :

Eau potable (données 2023) : 38 395 abonnés soit 77 809 habitants ; 3 314 938 m³ consommés soit 118 litres/ jour/habitant ; rendement de réseau : 79.2 % ; qualité de l'eau : 100 % des analyses conformes.

8 700 Km de haies ; 75 km ont été plantés dont 27 km plantés au cours de l'hiver 2023-2024 ; 24 mares ont été restaurées dont 8 en 2024.

Assainissement non collectif (données 2023) : 14 382 installations pour 30 129 habitants ; 83 % des installations sont conformes ; 323 diagnostics réalisés pour des ventes.

Assainissement collectif (données 2023) : 25 371 abonnés soit 56 393 habitants ; 2 480 984 m³ traités dans 40 stations d'épuration ; 87 % des systèmes sont conformes pour le traitement et 95.2 % pour la collecte.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : 9 215 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte soit 120 Kg/habitant/an ; 6 790 tonnes de déchets recyclables collectées (hors verre) ; 5 849 tonnes d'emballages et papiers en porte à porte ; 10 914 tonnes de déchets verts ; 402 tonnes de carton (professionnels) ; 291 775 km parcourus par les bennes ; 46 000 habitants collectés en régie ; 30 000 habitants collectés par un prestataire ; coût par habitant : 134 € dont 87 € pour les déchetteries, le tri et le traitement.

II. Location du garage du logement du PN 22 (visa 19/09/2025)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la location du garage du PN 22 est dissociée du logement. Lors du dernier avis semestriel de paiement du loyer, le SGC a demandé qu'un contrat de location soit établi.

Le loyer est arrondi à 183 € par an et payable semestriellement et à terme échu en la caisse du SGC de Saint-Lô. La prochaine échéance est fixée au 30 octobre 2025, dans la continuité du rythme précédemment acté par la délibération du 10/09/1998.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment le contrat de location.

III. Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de prêt (visa 19/09/2025)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Bibliothèque Départementale de la Manche a pour mission d'apporter son concours aux communes dans le but d'organiser et de promouvoir la lecture publique par le biais de prêt de livres, d'animations, d'expositions...

A cet effet, il est proposé la signature d'une convention de partenariat pour la bibliothèque communale d'une durée de 5 ans.

Pendant la durée de cette convention, la commune s'engage à budgétiser chaque année la somme de 1 000 € pour l'achat de livres, ainsi que 300 € pour des actions culturelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention de partenariat.

IV. Stores écoles (19/09/2025)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire, des crédits ont été portés au budget pour l'achat de stores pour les salles de classes et la garderie.

Plusieurs devis avaient été demandés et ont été étudiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition de Bricomarché de Saint-Lô pour la fourniture de 13 stores tamisants pour un montant total de 1 576.51 € TTC.

V. Affaires diverses

1/ Logement 4 Rue de la Poste : Le locataire a envoyé un recommandé signifiant son intention de quitter le logement. Son départ est prévu pour le 2 décembre au plus tard, conformément au préavis en vigueur.

2/ Utilisation Salle de sports : Depuis le 1^{er} septembre, elle est rétrocédée à la commune. Une boîte à clés avec code a été installée pour permettre l'accès aux utilisateurs. Une réunion est prévue le vendredi 03 octobre à 18h45 afin de revoir le planning et les conventions.

3/ Axe Saint-Lô / Coutances : Le Conseil Départemental prévoit de démolir les 2 maisons acquises au Poteau. M. le Maire rappelle qu'il a émis un avis défavorable à cette démolition car la commune pourrait aménager une sortie à l'arrière. Une réunion devrait être planifiée courant novembre.

4/ Prochain conseil municipal : jeudi 16 octobre 2025 à 20 heures.

VI. Questions diverses

1/M. DUFORT informe le conseil que les travaux de l'école et de la mairie sont désormais achevés.

2/M. PACARY signale que les 2 panneaux indiquant l'école ont été achetés et posés. Celui côté Marigny manque de visibilité et nécessite un réajustement. D'autre part, il a été contacté par un habitant pour un problème de pont qui s'affaisse à la Fosse : du caillou va être ajouté pour y remédier. Le pont à l'étang a également été refait début août mais il semblerait qu'il y a un souci au niveau de la jonction des 2 buses. L'entreprise LETULLIER va être recontactée.

3/ Mme LESECQ indique que le RPI compte 168 élèves soit 7 de plus par rapport à l'année scolaire dernière. Les deux nouvelles personnes recrutées ont pris leurs fonctions et cela se passe bien. Il y a 54 enfants sur le site de Carantilly.

4/ Mme PAISANT s'est rendue dans la Cité La Terrette pour voir si le terrain a été remis en état, suite aux travaux de riverains. Elle a pu constater que le terrain est plein de trous, qu'il y a des mauvaises herbes qui poussent et non de la pelouse comme avant. L'employé communal ne peut plus tondre à certains endroits car le terrain est trop bosselé et cela risquerait d'endommager le matériel. M. le Maire lui signale qu'il a rencontré récemment les riverains et que leur jardinier allait faire le nécessaire.

D'autre part, elle informe qu'il serait bon d'installer un robinet d'eau chaude à la Salle de sports afin de faciliter le ménage et souhaiterait qu'un éclairage extérieur soit installé pour sécuriser la sortie des utilisateurs lorsqu'il fait nuit.

5/ M. LEPLEY informe qu'un Ball trap organisé par la société de Chasse est prévu le 20 et 21 septembre à Cametours.

6/ Mme LECHEVALLIER remercie le conseil pour le vin d'honneur offert par la municipalité à l'occasion de la fête Saint-Louis, ainsi que la commission « Fêtes et Cérémonies » pour son organisation.

D'autre part, elle souhaiterait qu'un courrier recommandé soit envoyé aux propriétaires de la maison située à côté de la Salle des Fêtes ainsi qu'à une maison de l'Hôtel Pacary, concernant le manque d'entretien extérieur de leur propriété, source de gêne pour les voisins.

7/ M. le Maire informe qu'une nouvelle assistante maternelle est installée sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Honorine GERMAIN 
Erik DUFORT	Isabelle BARBET
Michel PACARY	Blandine LECHEVALLIER
Laurent LEPLEY	Catherine NORGUET
Nadège PAISANT	Nicolas MARTIN
Sébastien LECLERC	Solange LEHAIRE
Marie LESECQ	Dorothée MARIE PP M. CORON